

REGLEMENT DU TOURNOI DE BADMINTON « MINIMES »

Dimanche 05 février 2012

1. Le juge arbitre du tournoi est : **Jean-Louis BUSSON** – Licence n°06524929
2. Le numéro d'autorisation du tournoi est le : 11/12-SM35-33
3. La fiche d'inscription devra être correctement remplie pour déterminer les têtes de séries éventuelles. Aucune réclamation ne sera acceptée si cette fiche est mal remplie.
4. Les droits d'inscription sont de 2.50€ par joueur.
5. Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.
6. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait
7. Les volants type YONEX 300 seront à votre disposition pour l'entraînement et les matchs.
8. Le tournoi se déroulera en match de 21 points pour les filles et les garçons et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants). Quand le score atteint la première fois dans le set 11, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 secondes. Une interruption de 2 minutes est possible entre chaque set. Au troisième set, les joueurs changent de demi-terrain lorsque le score atteint la première fois 11.
9. Les matchs seront arbitrés par les joueurs appelés au micro, l'arbitre devra être debout dans l'axe du filet et, lui seul décide de la validité des points. Tout joueur ayant un comportement non sportif sera sanctionné, voir disqualifié.
10. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé.
11. Le temps de repos entre 2 matchs sera d'au moins 20 minutes.
12. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté faute dans l'échange et let pour le 1^{er} service. Tout volant touchant les câbles de soutien des panneaux de baskets sera à remettre en jeu
13. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif.
14. Le coaching est autorisé, mais uniquement quand le volant n'est pas en jeu. Pendant les arrêts d'1 et de 2 minutes, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes maximum.
15. Les joueurs non présents 10 minutes avant l'heure de début des matchs seront considérés comme forfait.
16. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits justifiés.
17. La date limite d'inscription impérative et sans délai supplémentaire est le vendredi 14 décembre soir. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 joueurs avec deux sortants.
18. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Le comité d'organisation du tournoi